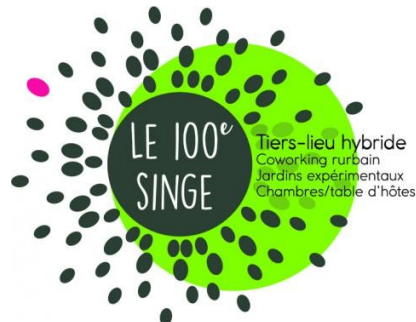




MONOGRAPHIE



Structure

Adresse : Belberaud, périurbain de Toulouse, 31
Année de création : projet en cours de réalisation, ouverture fin 2017-début 2018

Capacité d'accueil : 20 coworkers bureaux, 12 coworkers champ, grand public pour la restauration
Surface : 7 ha de terres agricoles et 300 m² de surfaces pour les activités de services

Type d'espace : ancienne ferme lauragaise du XVIIIe entourée d'espaces agricoles cultivés. Elle va être réaménagée en coconception avec les usagers.

Contexte territorial : implantation dans une collectivité de communes en périurbain de Toulouse dans laquelle il existe une pression foncière et une faible disponibilité des terres agricoles.

Inscription territoriale, relation entre le lieu et le territoire : Implication des populations locales fortes avec la mise à disposition de services ouverts à tous (restaurant, compostage, formation) et répondant aux demandes locales de lien entre la ville et le rural afin de créer un écosystème local favorable aux transitions (position de leaders).

Concept de création, objectifs : Créer un espace unique de coworking de bureau et agricole afin de répondre aux problématiques du néotruavail et de la reconversion professionnelle notamment vers les activités agricoles. Stimuler l'activité positive ayant du sens pour l'individu et un impact sociétal notable.

Propriétaire : le collectif du 100ème singe

Responsable de la structure : Amandine Largeaud est l'initiatrice du projet mais c'est une responsabilisation du collectif formé en association qui développe la structure.

Maitre d'ouvrage et concepteur : le collectif du 100ème singe, incluant les futurs usagers (ayant manifesté leur engagement à venir travailler).

Moyens et services offerts

Moyens humains : Chacun des membres du collectif dédie le temps et les compétences dont ils disposent en fonction des tâches à effectuer. L'initiatrice du lieu Amandine Largeaud y consacre la totalité de son temps depuis un an et demi.

Compétences mises à disposition : de nature variée en fonction des usagers ce qui permet l'échange de compétences, le mentorat et la formation entre pairs.

Moyens matériels : bureau, matériel agricole, un espace restauration et cuisine partagée, chambres...

Offre de services : accompagnement dans la valorisation des externalités sociétales (entreprendre positivement), formation, restauration en circuit court. Les offres se développeront en s'appuyant sur les membres du collectif et usagers.

Modèle économique

Gouvernance : le collectif du 100ème singe va donner naissance à une SCOP pour la gestion du lieu, avec une gouvernance ad hoc. Aujourd'hui, il est organisé en association de préfiguration d'une SCOP avec un comité de pilotage.

Partenaires et financeurs : Biocoop a fait le premier investissement. Le collectif dispose du foncier. Recherche de partenaires pour financer l'investissement (ADEME, CR Occitanie, Dept...)

Modèle économique : location d'espace de travail dans les bureaux ou les champs et service d'accompagnement (majorité du chiffre d'affaires).

Statut juridique : Association

Bénéficiaires : indépendants, personnes en reconversion professionnelle, néo agriculteurs ...

Filières, domaines, secteurs professionnels représentés : agriculture, tout secteur tant qu'il contribue positivement à la transition écologique

Objectifs et vie du tiers lieu

L'objectif est de répondre aux révolutions du travail et aux limites actuelles associées (stress, perte d'emploi...) en proposant un espace entre le milieu agricole et urbain ancré dans un territoire pour favoriser la naissance d'un écosystème favorable aux transitions écologiques et sociales. L'initiatrice de ce projet Amandine Largeaud se fonde sur son expérience dans l'innovation sociale et l'ancrage territorial en Afrique pour créer un écosystème local d'acteur-citoyens engagés dans une transformation sociétale. Ce tiers lieu péri-urbain permet de répondre aux enjeux communs des métiers du tertiaire et agricoles, notamment pour lutter contre l'isolement et pour accompagner les reconversions professionnelles notamment dans le domaine agricole (néo agriculteurs). La philosophie du lieu repose sur la co-construction et le collaboratif en mode open innovation reposant sur l'échange de compétences et la création de valeur partagée. Ce site pilote doit être une vitrine sur les pratiques écologiques et leur mise en concordances : circuit court, agroécologie...

Espace et aménagements spécifiques

Situé dans le périurbain, ce tiers lieu se positionne en interface entre l'urbain et le rural en mêlant activités de services et agricoles. L'espace de coworking champ a pour but de mettre à disposition de parcelles allant jusqu'à 5000 m² pour mettre en place de nouvelles activités agricoles, tester des modes de production telles que la permaculture. Les projets doivent être sobres et durables. Cela peut être de l'éco-pâturage, de l'agroforesterie ou des micro-fermes maraîchères. La partie bureau offre des espaces de coworking, une cuisine partagée pour mettre en place la restauration locale avec les productions de l'espace champ. Enfin, des espaces de réunion et de formation, des ateliers partagés et des chambres d'hôtes compléteront le dispositif.

Clientèle, utilisateurs

Les futurs usagers peuvent déjà s'engager à être résident du lieu dans quelques mois pour participer à sa conception. Ces candidatures sont examinées par le comité de pilotage à partir d'un questionnaire. Il n'y a pas de formalisation des critères de sélection mais tout projet doit avoir comme objectif de contribuer positivement à la société et au collectif que ce soit de manière sociale ou environnementale. Par exemple, les activités agricoles doivent répondre à des critères de durabilité. Les usagers peuvent se servir de ce lieu pour améliorer l'impact positif de leurs activités, ou en tester d'autres. Les candidates viennent de milieux très différents : fab lab, colibri, néo-agriculteurs, quelques salariés... Le recrutement se fait essentiellement par le bouche-à-oreille. Les usagers sont souvent en reconversion professionnelle dont agricole. Ce lieu leur permet de conserver un lien

sécurisant avec la ville et un marché.

Gouvernance et règlement intérieur

Le collectif doit aboutir à la création d'une SCOP dont les usagers pourront être membres. Actuellement, il s'agit d'une association de préfiguration avec comité de pilotage qui oriente les travaux. Chacun donne son temps et met au service des tâches à effectuer ses compétences et son temps.

Urbanisme et mobilité

L'espace se trouve dans une zone périurbaine lotie où la pression sur le foncier agricole est forte. Ce lieu constitue donc une opportunité locale d'allier bureau et champ. Il existe un souhait de s'ancrer dans un projet de territoire et de rapprocher les lieux de vie et de travail aux lieux d'habitation.

Écosystème de la transition

Le tiers lieu participe au réseau francophone des tiers lieux et questionne les objectifs de ces lieux et l'avenir de la communauté des usagers. Il existe aussi un enjeu d'implication des collectivités locales dans la dynamique afin de constituer un écosystème d'acteurs porteur d'une transition énergétique et écologique. Le tiers lieu est un catalyseur d'initiatives et d'engagement d'autres acteurs. Les ambassadeurs de territoires sont ainsi là pour promouvoir la démarche et remettre du lien social dans la démarche et sur le territoire. Ce tiers lieu doit être ouvert sur l'extérieur et accueillir le grand public au travers de la restauration notamment pour sensibiliser les citoyens riverains. Le tiers lieu souhaite aussi répondre à des enjeux locaux tels que l'usage du compost ou la production énergétique locale.

Pistes d'améliorations possibles

Le financement est une question centrale. Biocoop a financé la constitution du collectif. Le foncier a été apporté initialement. La recherche de financeurs pour la partie investissement est en cours. Cela implique l'ADEME, les conseils régional et départemental, des financeurs solidaires. Comme le projet est transversal et innovant, il est parfois difficile de faire les montages financiers adéquates. Le budget total est de l'ordre de 250 k€. Les travaux auront lieu en deux temps : phase 1, mise en place de l'espace bureau et champ ; phase 2, mise en place de la restauration et de l'activité formation. Le fonctionnement est quant à lui financé par les usagers. Le projet est accompagné par un cabinet d'avocat pour identifier les structures juridiques adaptées. Le collectif s'est doté enfin d'indicateurs de suivi pour mesurer le trafic de coworkers, la qualité des projets et le positionnement dans le territoire (contribution positive).

Sujets de questionnements

Quelle est la capacité d'entraînement de ce lieu ? Le modèle économique est-il pérenne ?